



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 17 AVRIL 2025

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| <b>Date de convocation</b><br>12/04/2025 |    |
| <b>Date d'affichage</b><br>12/04/2025    |    |
| <b>Nombre de conseillers</b>             |    |
| En exercice :                            | 12 |
| Présents :                               | 8  |
| Votants :                                | 8  |

Le 17 avril deux mille vingt-cinq à 19 heures, les membres du Conseil Municipal dûment reconvoqués, faute de quorum à la réunion du 12 avril deux mille vingt-cinq se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte COCHET, Maire.

### **Présents :**

M. RIBIERE Jean-Paul, adjoint, M. BRULE Philippe, adjoint,  
Mme CHARLET Viviane, adjoint, M. LECOCQ Nicolas,  
M. KALWAK Johnny, M. NDJIKESSI Thierry, M. DE-GEITERE Ulysse

**Absents Excusés** : Mme MOREL WARE Gaëlle, Mme DJIDEL Khaoukha,  
M. DELENCLOS Gérard

**Absent** : M. CRETAIN Thomas.

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Philippe BRULE  
M. Philippe BRULE est nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire expose que lors de la réunion du 12 avril 2025, le Conseil Municipal s'est réuni et n'étant pas au complet celle-ci s'est vue reportée.

Madame Le Maire souligne que selon la Préfecture nous aurions dû ouvrir notre réunion de Conseil Municipal et constater que faute de quorum une nouvelle réunion de Conseil Municipal était à convoquer.

### **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

---

Madame Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du 08 février 2025 dernier.

Aucune observation n'est émise – Mr Philippe BRULE signe le procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***



## 2 – AFFECTATION RESULTATS 2024 COMMUNE

---

Madame Le Maire présente le tableau des affectations des résultats de la commune 2024 puis laisse la présidence à Madame CHARLET Viviane membre doyenne, pour faire délibérer le conseil municipal

Cf tableau en annexe + Editions fournies

Le Conseil Municipal vote le compte de l'affectation des résultats 2024

Madame Le Maire n'a pas pris part au vote

Madame Le Maire fait lecture du mail de la trésorerie confortant la bonne tenue des comptes en 2024.

*Adoptée à l'unanimité*

## 3 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2024 COMMUNE

---

Madame Le Maire présente les dépenses et les recettes 2024 puis laisse la présidence à Madame CHARLET Viviane membre doyenne, pour faire délibérer le conseil.

### En fonctionnement :

Nous avons en résultats à reporter au 31/12/2023 → **409.750,07 € d'excédent**

Sur lequel est ajouté 893 € du syndicat transports Gournay → **410.643.07 €**

(en 2024 il a été intégré les résultats du syndicat de transport de Gournay – il faut en tenir compte dans le budget 2025).

Total des dépenses de fonctionnement **548.368,49 €**

Total des recettes de fonctionnement **665.307,80 €**

Soit un excédent de fonctionnement de **527.582,38 €** au 31/12/2024



### En investissement :

|                                                                        |   |                               |
|------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------|
| Nous avons en résultats à reporter au 31/12/2023                       | → | <b>73.972,53 € d'excédent</b> |
| <u>Sur lequel est ajouté 4.405,89 € du syndicat transports Gournay</u> | → | <b>78.378,42 €</b>            |
| Total des dépenses d'investissement :                                  |   | <b>151.592,25 €</b>           |
| Total des recettes d'investissement :                                  |   | <b>43.030,48 €</b>            |

Soit un déficit d'investissement de **30.183,35 €** au 31/12/2024

|                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Soit un résultat total (= fonds dispo de la commune) au 31/12/2024 de <b>497.399,03 €</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|

### Exact reflet des comptes de trésorerie

Madame Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote  
Chaque conseiller vise la page de signature du Compte Administratif 2024 de la commune

***Adoptée à l'unanimité***

## **4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025**

Madame Le Maire fait lecture des demandes de subvention reçues des associations communales avec leurs bilans financiers au 31/12/2024.

Pour mémoire il est rappelé les montants des subventions alloués en 2024.

Chaque demande est analysée avec lecture des manifestations organisées sur 2024 ainsi que les projets sur 2025.

Association Raid Aventure Nature : 500 € accordés à l'unanimité

Association PPE : 1000 € accordés à l'unanimité

Association Ecole et Cie : 600 € accordés à l'unanimité

Association UMRAC : 1000 € accordée à l'unanimité

Association Souffle et respire : 800 € accordés à l'unanimité

Association FC Talmontiers : 1200 € accordés à l'unanimité

D'autres associations hors commune nous ont sollicité, quatre d'entre elles sont retenues.

Les restaurants du cœur : 1100 € accordés à l'unanimité

AFM Téléthon : 400 € accordés à l'unanimité

REAGIR AGRI 60 : 200 € 1 contre – 7 pour

Le bruit du vent : 200 € accordés à l'unanimité



## 5 – TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

---

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Madame le Maire propose de maintenir les taux :

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.41 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.60 %

Et CHARGE Madame Le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

Il est souligné que les taux sont maintenus depuis le début de notre mandat.

***Adoptée à l'unanimité***

## 6 – BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

---

Le Maire est tenu de communiquer (selon l'Art L.5217-10-4 du CGCT) aux membres du conseil municipal, le projet de budget, douze jours avant le jour du vote du budget primitif.  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux l'ont reçu par mail.

Madame Le Maire laisse la parole à Nicolas LECOCQ pour la présentation du budget primitif 2025 de la Commune

En fonctionnement : Dépenses = 1.078.247,03 € / Recettes = 1.078.247,03 €

En Investissement : Dépenses = 433.576,35 € / Recettes = 433.576,35 €

**Le budget est voté en équilibre en section de fonctionnement et investissement.**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve et vote les dépenses et recettes pour chacune des deux sections.**

Chaque conseiller vise la page de signature du budget 2025 de la commune.

***Adoptée à l'unanimité***



## 7 – DOSSIER CCAS

---

Dans la cadre du CCAS la commune a été sollicitée par une famille en difficulté.

Après étude et après en avoir délibéré avec les membres du CCAS, la commune a accepté de prendre en considération la demande d'aide alimentaire.

Ce dossier reste suivi par les membres du CCAS.

**1 contre – 7 pour**

## 8 – APPROBATION RAPPORT DE LA CRC ADTO-SAO

---

En notre qualité d'actionnaire de l'ADTO-SAO Consultant en ingénierie, nous avons été destinataire du rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de ladite société, concernant les exercices 2018 à 2023, ainsi que de la réponse apportée par l'ADTO-SAO.

Le rapport a été déposé sur la plateforme de l'ADTO-SAO lors de l'envoi de la dernière convocation pour l'assemblée spéciale qui s'est déroulée le 19 mars 2025.

Ce document doit être présenté à notre assemblée délibérante, pour débattre et prendre acte de ce rapport. Les documents ont été transmis lors de l'envoi de la convocation des membres du conseil municipal

***Adoptée à l'unanimité***

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

---

- Prévision achat d'un camion communal
- Chasse aux œufs de Pâques du 21 avril 2025
- Café citoyen du samedi 26 avril 2025
- Commémoration du 08 mai par l'association UMRAC avec verre de l'amitié par la municipalité
- Festivités du 14 juillet
- Lecture de la Lettre ouverte des élus locaux sur le démarchage
- Aménagement du terrain de boules
- Suite à la rencontre sur les dangers des réseaux sociaux organisée par l'association PPE, l'idée d'avoir une boîte pour que les enfants puissent s'exprimer librement de toutes difficultés se trouverait d'actualités

***L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h55***

Le Maire,  
Brigitte COCHET

